

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 557 accordant une permission à India Mohamed

n° 557

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission n° 1620 en date du 12 Mai 1949 formulée par Mohamed India, planton 5e échelon

**Vu** l'avis favorable du chef du service des affaires économiques.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Fne, permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à India Mohamed, planton 5° échelon, en service aux affaires économiques.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er juin 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général  
R.

**CHAMBOREDON**